

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 avril 2016**

Le lundi 11 avril 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

**PRÉSENTS** : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LARRE JM - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

**ABSENTS ayant donné un pouvoir** : ELICEIRY S à ECHEVERRIA D - LARRECHEA O à SANSBERRO T -

**ABSENTS et EXCUSÉS** : ZAMORA P -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MASSONDE Marielle

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2015,
- 4 - Vote des taux communaux des contributions directes
- 5 - Adoption des budgets 2016
- 6 - Questions diverses

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

**2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

**3 - Approbation Comptes administratifs et comptes de gestion 2015.**

MM Garat, adjointe aux finances, présente les comptes administratifs et le budget primitif à l'assemblée en détaillant chacun des articles.

Les comptes administratifs des divers budgets s'établissent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Depenses	Recette	Dépenses	Recettes
Budget Communal	757 241.40	983 858.93	335 910.04	631 345.77
Budget Cimetière	12 521.66	12 521.66	12 528.32	12 521.66
Budget Lotissement Etxetoa 4	0.00	50 440.37	50 440.00	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 5	24 609.81	24 609.81	24 609.85	24 609.85
Eau Assainissement	206 714.99	204 202.80	121 655.09	116 116.25

S Zudaire demande, puisqu'il y a un excédent, s'il est possible de verser une subvention plus élevée au comité des fêtes.

MM Garat lui indique que nous avons versé le montant que ce dernier a demandé par courrier.

Mr le maire et M Massonde précisent que nous les recevons pour les épauler et qu'on les aide aussi à côté (location estrade...)

S Zudaire demande une explication.

Nouvelle ligne obligatoire pour la formation des élus qui correspond à 1 % des indemnités soit 360 €.

S Zudaire remercie d'avoir mis cette ligne mais trouve néanmoins cette somme dérisoire.

MM Garat précise que, non seulement elle est obligatoire, mais que cette formation des élus existe depuis longtemps et que les élus peuvent être formés. Si cette somme est insuffisante, il existe un budget pour une formation du personnel d'un montant de 500 € qui peut tout à fait être utilisée, si besoin, à la formation des élus.

S Zudaire : "L'article recette 1328, par rapport à la subvention ministérielle de Mme la députée qui avait été promise dans les dépenses, il n'y a rien de prévu ?".

MM Garat : "C'est normal, il y a deux temps : d'abord l'attribution de l'aide sur le projet, ensuite le versement de l'aide sur présentation des factures et elle n'a pas été encore perçue."

On envisage de faire un emprunt à court terme. Les travaux ont été faits et payés d'autre part sont soumis à ce problème.

Le maire se retire afin que le conseil municipal délibère valablement sur l'adoption des comptes administratifs

Vote des comptes administratifs :

Commune : Pour: 10 - Contre : 3 (ARANA M - GENIN P - ZUDAIRE S)

Eau assainissement : Voté à l'unanimité

Ccas : Voté à l'unanimité,

Cimetière : Voté à l'unanimité,

Lotissement Etxetoa 4 : Voté à l'unanimité,

Lotissement Etxetoa 5 : Voté à l'unanimité.

Le maire est invité à réintégrer l'assemblée après ce vote.

**4 - Vote des taux communaux des contributions directes**

Le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les taux des impôts locaux en prenant en compte la baisse programmée de la DGF.

Compte tenu de l'augmentation des recettes fiscales liées à l'augmentation des bases 2016, le maire propose de fixer les taux 2016 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2015	Taux votés en 2016	Bases 2016	Produits 2016
Taxe habitation	8.28	8.40	1 499 000	125 916
Foncier bâti	5.10	5.17	1 253 000	64 780
Foncier non bâti	21.40	21.72	47 100	10 230
			TOTAL	200 926

S Zudaire : « Pour la taxe de séjour une augmentation a déjà été faite il me semble ? »

MM Garat : » Effectivement à la demande de la communauté de communes et en vue du transfert de la compétence prévu en 2016 afin d'harmoniser et à arriver à un taux unique ».

P Genin : « Elle a presque doublé. »

MM Garat : « oui car on avait un taux faible »

S Zudaire : « dans le prévisionnel on ne le voit pas doublé ».

MM Garat : « on reste prudent car si la compétence est transférée il est possible qu'une partie leur soit versée ».

Mr le Maire précise qu'une seule catégorie a eu une forte augmentation. Mais que les particuliers ont subi une augmentation moindre.

S Zudaire : « l'article recettes 741.21 Dotation de la solidarité rurale correspond à quoi exactement ? »

MM Garat : Ce sont des sommes que l'Etat nous alloue. Cela fait partie de la dotation globale.

Adopté à l'unanimité.

## **5 - Adoption des budgets 2016**

### **Vote des Budgets :**

Le Maire soumet au vote les budgets présentés qui s'établissent comme suit  
**Affectation des résultats**

Budget	Résultat de fonctionnement	Report au fonctionnement	Affectation à l'investissement
Budget Communal	185 004.86	0.00	185 004.86
Budget Cimetière	0.00	0.00	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	50 440.37	50 440.37	0.00
Budget Lotissement Etxetoa 5	0.00	0.00	0.00
Eau Assainissement	221 710.98	0.00	221 710.98

### **Budgets :**

Les divers budgets communaux présentés s'équilibrent comme suit :

Budget	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	830 892.00	830 892.00	3 217 800.00	3 217 800.00
Budget Cimetière	20 677.00	20 677.00	20 684.00	20 684.00
Budget Lotissement Etxetoa 4	100 880.00	100 880.00	100 880.00	100 880.00
Eau Assainissement	412 461.00	412 461.00	335 176.00	335 176.00

P Genin : « il y a des travaux à faire ? »

S Zudaire : « Vont il étendre le réseau ? »

Mr le maire : « Déjà améliorer la station d'épuration et réduire les eaux parasites ».

Pour les travaux on attend le rapport de la SAFEGE et des dossiers d'aides vont être constitués.

S Zudaire : « ils financent à 80 %, il faut présenter un projet pour juin ».

MM Garat : « On va s'inscrire mais il faut que le chemin directeur soit approuvé. Nous allons solliciter Adour Garonne et le département ».

Vote des budgets :

**Commune** : Pour: 11 - Contre : 3 (ARANA M - GENIN P - ZUDAIRE S)

**Eau assainissement** : Voté à l'unanimité

Ccas : Voté à l'unanimité,  
Cimetière : Voté à l'unanimité,  
Lotissement Etxetoa 4 : Voté à l'unanimité,  
Lotissement Etxetoa 5 : Voté à l'unanimité.

## **6 - Questions diverses**

Mr le maire revient sur le courrier reçu par les conseillers et lui-même pour l'achat d'un tracteur et de son mécontentement au vu de son contenu.

S Zudaire précise qu'il aurait aimé être au courant de l'achat de ce tracteur et non l'apprendre par ce courrier.

Mr le maire lui rappelle que nous avons mis en place des commissions pour travailler et que chacune a un rôle défini et c'est la commission concernée qui a négocié l'achat.

Il nous remet une copie de la lettre réponse envoyée

M Arana demande où en sont les travaux concernant l'école.

MT Zamora et P Otondo répondent que les travaux sont bien engagés.

Et qu'un poste bilingue a été accordé.

### **Projet nouvelle boulangerie**

S Zudaire : « De même pour l'ancienne école, on a appris qu'un courrier circule du 27 février et réponse pour le 25 mars .

Mr le maire précise que ce n'est pas un courrier mais un appel à candidature pour un boulanger. De même que pour un médecin. Nous cherchons une solution.

M Massonde : « pour nous, il nous semblait plus logique d'avoir avancé dans notre recherche avant de vous la présenter ».

P Genin : « Mais on est là pour débattre. Il y a des personnes qui veulent un gastetxe ».

Mr le maire : « c'est une proposition ça se discute... »

S Zudaire et P Genin : « le reproche n'est pas de chercher une solution mais de ne pas en parler au conseil municipal ».

## **N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 -**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance  
 MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal			
ARANA M -	ECHVERRIA D -	GARAT MM -	GENIN P -
JORAJURIA M -	LARRE JM -	MASSONDE M -	OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -	ZUDAIRE S -	